

# AIDE A LA MOBILITE PARCOURSUP

Elle est accordée sous certaines conditions aux bacheliers, qui étaient boursiers au lycée, qui acceptent une mobilité géographique suite à une proposition d'inscription dans le 1er cycle faite par le recteur. D'un montant de 500 €, elle est versée en 1 seule fois, en début d'année universitaire. La demande est à faire en ligne, à partir du 07 juillet 2023 sur <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

<https://amp.etudiant.gouv.fr/>

**Centre national des Œuvres universitaires et scolaires :**

60 boulevard du lycée

92170 - Vanves

<http://www.etudiant.gouv.fr>